

Le Mag des Collines

C.I.L. "Les collines du Paradis" - 30, rue Edouard Manet - 83400 HYERES

Avril 2006

Pouquoi le Mag des Collines ?

1

Au travers de ce bulletin, nous souhaitons parler de la vie notre quartier, des problèmes que les riverains rencontrent, des manifestations que nous souhaiterions organiser, vous tenir informés des actions menées par le CIL pour améliorer la vie sur notre jolie colline. Ce Mag vous est ouvert, envoyez nous vos remarques et suggestions.....par courrier ou par internet à notre adresse mail : cilcollinesduparadis@wanadoo.fr, Ce Mag est fait aussi pour vous permettre une relation facile avec le C.I.L., pour lui poser les problèmes que vous rencontrez.

Le CIL, à quoi sert'il ?

Convoqués 1 fois l'an en Assemblée Générale, les adhérents du C.I.L. élisent leur Conseil d'Administration. Le Conseil désigne le Président et élit son bureau.

Le C.I.L. des Collines du Paradis est une association à la disposition de tous les habitants de ce quartier pour les aider à préserver et améliorer leur qualité de vie et celle de notre quartier.

N'hésitez pas à vous en servir.

Appel à cotisations...

Soyez nombreux à nous rejoindre pour préserver et améliorer la qualité de vie dans notre quartier.

Le montant de la cotisation est de 5 euros ou plus si vous le souhaitez, par année civile.

Le CIL ne peut exister que grâce à votre présence et à votre soutien moral et financier ! Les cotisations servent à payer principalement les frais administratifs, papiers, enveloppes, timbres, les copies et tirages des bulletins, les affichettes pour annonces, les organisations de manifestations, etc...

Devenez adhérents du CIL en retournant au 30, rue Edouard Manet, votre règlement, vous recevrez en retour une superbe carte d'adhérent, joignez aussi vos coordonnées ainsi votre adresse email si vous en posséder une, par souci d'économie et d'écologie, nous diffuserons le prochain bulletin par internet, à ceux qui le désirent..

Merci de votre compréhension.

TOUT D'ABORD....



RUBRIQUE : TOUS A VOS AGENDAS

Afin de rencontrer les "nouveaux" et les "anciens" du quartier, le CIL vous convie à un grand pique-nique convivial et familial entre voisins/voisines le dimanche 21 mai. La mairie nous prêtera, tréteaux, tables, chaises, chacun viendra avec son pique-nique et le cil offrira l'apéritif et le café. Pour prévoir un nombre approximatif de chaises, tables, collations.

merci de répondre sur le coupon ci-joint si vous souhaitez participer à ce moment convivial

Nous souhaiterions aussi organisé un vide grenier, un tournoi de pétanque, des animations pour les enfants, et pourquoi pas une petite fête de la musique, ect....Merci de nous faire connaître vos suggestions et nous faire savoir si vous êtes intéressé par une ou plusieurs de nos propositions.



RUBRIQUE : PETITES ANNONCES

Le bureau du CIL souhaiterait inclure dans ses prochains bulletins une rubrique petites annonces pour permettre aux habitants du quartier de mieux communiquer : les annonces concerneraient principalement des échanges de service, de garde d'animaux de compagnie, de dons ou trocs d'objets, de babysitting, de courses pour les personnes âgées, "tuyaux" de jardiniers, échanges de boutures, etc... nous recherchons d'ailleurs un passionné de jardinage qui souhaiterait ouvrir et cultiver une rubrique jardinage, etc...

Veillez soumettre vos annonces au siège social du CIL, 30 rue Édouard Manet avant la mi-avril pour le bulletin du mois de mai. (Ce service est gratuit pour les adhérents - Facturé 1 euros «symbolique» pour les non-adhérents afin de participer au frais de reprographes.)



RUBRIQUE : LES TRAVAUX DANS LE QUARTIER

– ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES : les travaux sont achevés dans le haut de la rue Manet. Nous souhaitons saluer ici la gentillesse et l'efficacité des ouvriers qui ont travaillé dans nos jardins.

– LES LAMPADAIRES DE LA RUE RENOIR : on nous a signalé quelques gênes causées par les nouveaux lampadaires installés par les services techniques de la ville, fin d'année 2005, rue Renoir, qui sont trop hauts, et installés du mauvais côté de la rue, ce qui a pour effet de "polluer" la vue des riverains situés en haut de la colline.

Malheureusement les travaux étant récents et aux vues des réponses faites par la mairie à ce sujet: à savoir, respect de la hauteur et des distances des lampadaires par rapport à la largeur de la rue, positionnement à l'opposé du côté originel des anciens lampadaires du, paraît-il, au réseau de gaz. Ceux qui ont été installés tout récemment rue Manet, conviennent parfaitement par leurs positions, du côté originel, de la rue et leurs hauteurs raisonnables. Nous n'avons pas mesuré, mais ils semblent plus courts de 1 mètre environ.

Cependant, il n'apparaît pas de solutions raisonnables pour remédier à ce problème, si ce n'est que de demander de baisser l'intensité de l'éclairage pour la gêne lumineuse que peuvent subir les riverains situés du "mauvais" côté de la rue Renoir. Il est impossible de scier ou remplacer ou re-déplacer ces lampadaires. Ceci serait trop coûteux et il reste bien trop de choses à faire encore pour le quartier: finir l'enfouissement des lignes aériennes, remplacer les autres anciens lampadaires,... Pour tous les habitants du quartier. Soyons vigilants pour la suite des travaux qui restent à réaliser, nous pouvons intervenir avant que les choses ne soient faites, rarement après, et peut être éviter les mauvaises surprises comme celles causées aux riverains de la rue Renoir.



RUBRIQUE : PENSONS RECYCLAGE...

– TRI SELECTIF

Nous avons évoqué avec les services de la mairie la possibilité d'installer des conteneurs de tri sélectifs dans notre quartier, près du terrain de basket (le seul endroit envisageable) comme certains riverains en avaient exprimé le souhait. Malheureusement, la route très pentue pour monter jusque-là serait difficilement praticable par les camions-bennes. La question reste à creuser...Donnez nous votre avis



DRIVE SLOWLY

RUBRIQUE : LEVER LE PIED !

Au Paradis, on n'écrase pas les champignons, on les cueille.

Avis à tous les automobilistes et motocyclistes...Nous rappelons que la colline est devenue zone à 30km/h. Depuis quelques mois : un panneau a été installé au début de la rue Manet. D'autres panneaux devraient bientôt venir rappeler aux distraits qu'il faut respecter la limitation de vitesse.... Signalons que cette rue, fortement passante, est étroite, elle comporte de "jolies" virages. son stationnement est peu évident, il n'y a pas de trottoir, elle passe à côté d'une aire de jeux... Alors pour la sécurité de nos enfants et de tous ceux qui aiment à se promener en arpentant les rues de notre beau quartier sans risquer leur vie bêtement. Chi va piano, va sano.... chi va sano, va lontano !!



RUBRIQUE : RENCONTRE AVEC Mr LE MAIRE

Le CIL a rencontré Monsieur le Maire et ses délégués, le mardi 4 avril à 16h00, afin de présenter les nouveaux membres du bureau et faire le point sur les dossiers en cours et sur les travaux qui restent encore à faire dans notre quartier. La réunion dura une bonne heure, et se déroula dans une bonne ambiance. Monsieur le Maire et ses délégués nous informèrent sur les travaux à venir dans le quartier, à savoir, pour l'année prochaine, l'enfouissement des lignes aériennes pour le bas de la rue Manet et la rue Cézanne. Un revêtement final des voiries sera réalisé d'ici deux ans, une fois les travaux terminés. Ce premier contact avec Monsieur le Maire, nous a paru constructif. Espérons qu'il en sera de même pour la suite, que nous pourrons remplir convenablement notre mission au sein du cil...A suivre.....

**RUBRIQUE : LE GROS DOSSIER – "LES ANTENNES DU PARADIS."****– ONDES DE CHOC ET COUPS DE Foudre**

Nous sommes tous concernés. (voir plan d'exposition aux ondes)

Certains scientifiques, certains élus et hommes politiques souhaitent instaurer, au nom du principe de précaution, un périmètre de sécurité de 300 m autour des habitations pour l'installation de toute antenne-relais de téléphonie mobile. La topographie de la colline présente une telle déclivité que les antennes installées sur le poteau rue E. Benezit disparaissent très vite de la vue des riverains situés en contre bas. Nous n'en sommes pas moins au beau milieu du lobe de rayonnement principal de ces antennes. En effet le rayon de 300m va jusqu'en bas du Boulevard Matignon, au coin du mur de l'Ecole Paul Long. Les antennes ratissent large ! (voir .)

RESUMÉ DES FAITS....**– UN ARRÊTE MUNICIPAL VISIONNAIRE (à réactiver)**

Inquiet quant aux possibles risques sanitaires encourus par les populations vivant à proximité des antennes relais et qui sont soumises 24h sur 24 h à un bombardement d'ondes électromagnétiques (contrairement à l'utilisation ponctuelle des téléphones cellulaires), le Maire d'Hyères avait choisi, à l'instar de 10 communes françaises, de passer, en 2001, un Arrêté municipal interdisant l'installation d'antennes relais à moins de 300 m des habitations. Les opérateurs, craignant pour leurs intérêts économiques et nullement préoccupés par la santé publique, leur ont intenté un procès qu'ils ont gagné. Ces maires, attentifs à la santé de leurs administrés, ont donc dû faire marche arrière et enterrer cet arrêté trop avant-gardiste! Rappelons qu'à l'époque, le principe de précaution n'était pas encore un droit constitutionnel. Il est inscrit dans la constitution depuis février 2005. La situation juridique a donc largement évolué depuis et de nombreux riverains en France ont depuis lors obtenu le démontage d'antennes relais au nom du principe de précaution faisant ainsi jurisprudence pour de futurs recours en justice.

– PETITE HISTOIRE D'ANTENNES (à désactiver)**NOUS AVONS MENÉ NOTRE ENQUÊTE...**

Dans la plus grande discrétion, (sans aucune concertation avec les riverains ou les autorités municipales comme le préconise le guide des bonnes pratiques signé entre les opérateurs et l'association des maires de France en 2004) une station d'antennes relais GSM de téléphonie mobile SFR a été installée en septembre 2005 sur le pylône de 15m de haut de TDF (Télé Diffusion Française) qui s'élève sur une parcelle de terrain appartenant au SDIS (Service Départemental Incendie Sécurité, en bref les pompiers, relevant du Conseil Général). Ces antennes ont été mises en service le 18 novembre 2005, informations que nous avons recueillies après moult mails à SFR. Nous avons mené notre enquête, apparemment, aucun permis de construire ni déclaration de travaux n'était nécessaire à l'implantation de ces antennes puisqu'elles venaient se coller sur un pylône déjà existant. Des courriers de riverains adressés par M. Gires, alors président du CIL, à la mairie, exprimaient déjà en 2000 leur inquiétude face à la taille démesurée de ce pylône qui semblait n'être qu'un support pour de futures antennes relais. L'avenir leur a malheureusement donné raison. Nous avons été obligés de demander à plusieurs reprises des informations précises sur la nature de ces antennes. SFR n'a pas jugé bon de communiquer à la mairie un dossier complet décrivant la nature exacte de cette nouvelle station de téléphonie mobile (nature des antennes, puissance d'émissions, durée du contrat passé avec TDF, études préalables menées sur site, etc)

NOUS AVONS RENCONTRÉ...

le 8 février le responsable santé/environnement de SFR pour la région PACA, dans le bureau de M. Barbaroux, adjoint à l'urbanisme d'Hyères afin de trouver un terrain d'entente et de proposer à SFR un site alternatif loin des habitations pour l'installation de ces antennes. Lors de cette réunion, organisée sur notre initiative, le responsable de SFR et le responsable de TDF (leur sous-traitant) ont confirmé qu'il y aurait sûrement dans les mois à venir, d'autres antennes, paraboles, etc...et que d'autres opérateurs pourraient s'installer sur ce pylône, la politique actuelle étant de **CONCENTRER** l'implantation d'antennes sur un même site.

Si nous ne faisons rien aujourd'hui, nous serons donc amenés à voir 'fleurir' les antennes relais de 1ère, 2ème, 3ème générations sur lesquelles aucune étude scientifique n'a bien entendu encore pu être menée, des paraboles de toutes tailles sur un pylône de 15m de haut qui défigure déjà un quartier résidentiel pourtant situé dans le périmètre du château et soumis aux exigences draconiennes en matière d'urbanisme (esthétique oblige !!!!!)

sur la question de la toxicité des antennes relais, certaines informations donnent froid dans le dos.

A l'heure actuelle, les experts de la communauté scientifique internationale ne sont pas d'accord car aujourd'hui, personne n'a assez de recul pour affirmer que ces antennes sont inoffensives. La meilleure preuve en est qu'à l'intérieur même de l'Europe, les seuils d'exposition de la population aux ondes des antennes relais ne sont pas les mêmes dans tous les pays. Les ondes seraient-elles moins néfastes en France qu'en Espagne ? On se souviendra du nuage de Tchernobyl qui s'était arrêté à la frontière française ! Même à l'intérieur de l'hexagone : le seuil maximal est de 48 v/m (volt par mètre) en France et seulement de 2 v/m à Paris.

2 volts par mètre, le reste du territoire à un niveau pouvant être 60 fois plus puissant !

— Soit les Parisiens sont privilégiés,

— Soit les Parisiens ont des têtes sensibles,

— Soit tout simplement Messieurs les élus siègent à Paris et ces Messieurs appliquent le principe de précaution pour leur bille, se foutant royalement de la "province".

D'autre part, si ces antennes ne présentent aucune toxicité, pourquoi les législateurs ont-ils accepté un périmètre de sécurité de 100 m autour des zones sensibles (écoles, hôpitaux, maison de retraite, etc) ? Pourquoi protéger les enfants et les malades d'ondes inoffensives ? Pourquoi protéger les enfants 8h par jour à l'école et refuser de les protéger dans leur foyer où ils passent 16 heures par jour !!!! De nombreux cas de cancers infantiles touchant des élèves fréquentant des écoles situées à proximité d'antennes relais dans plusieurs villes de France nous font craindre le pire.

Le dernier cas en date : deux petites filles ont été atteintes d'une tumeur au cerveau dans une école de Ruitz, dans le nord de la France. Devant la grogne des parents, SFR a stoppé l'émission de ses antennes. Lorsque nous avons demandé au responsable de SFR pourquoi ils avaient désactivé leurs antennes en continuant de clamer qu'elles n'étaient pas toxiques, il nous a répondu que c'était seulement dans un souci d'apaisement. Nous lui avons répondu que nous avons également besoin d'être apaisés. Il nous a dit que le cas de la Colline du Paradis était complètement différent puisqu'il n'y avait pas eu encore de cas d'enfants atteints ou malades !!!!! Sans commentaire !

Les études montrent que les enfants sont beaucoup plus vulnérables à cause de l'immaturation de leur système nerveux et de la 'minceur' des os de la boîte crânienne. Allons-nous attendre que nos enfants soient les prochains sur une macabre liste qui s'allonge au fil des mois ? Si nous laissons ces antennes SFR, il y en aura dix, voire plus demain, c'est inévitable. Il n'existe à ce jour aucun document prouvant la non toxicité des antennes de téléphonie mobile. Il faudra des années pour que la liste des victimes fasse enfin bouger les législateurs qui ne pourront plus fermer les yeux, comme pour le scandale de l'amiante (on connaissait ses méfaits dès 1906 !!!!)

Les compagnies d'assurance ne couvrent plus, depuis début 2005, les opérateurs, ils s'appliquent à eux-mêmes le principe de précaution !!!

Nous ne sommes pas contre le progrès, la plupart d'entre nous possèdent un téléphone portable. Nous sommes pour une ville moderne, tournée vers les nouvelles technologies, en effet la population du quartier change progressivement et de nouveaux jeunes couples avec enfants viennent s'installer sur la colline, une nouvelle population résolument tournée vers l'avenir et consommatrice de nouvelles technologies, mais nous souhaitons tous aussi, hommes, femmes, enfants, jeunes, moins jeunes, encore moins jeunes, chiens, chats, ect., vivent dans un environnement sain, et souhaitons appliquer la notion de développement durable, que ce progrès se fasse dans le respect de la santé publique et de la vie d'autrui. Ceci est d'autant plus rageant que partout autour de nous, se trouvent des points hauts de collines non habités où TDF pourrait installer toutes les antennes futures sans gêner personne !

NOTRE SANTE N'EST PAS A VENDRENOUS NE VOULONS PAS SERVIR DE COBAYE..

Nécessité absolue et immédiate de délocaliser le site, La prolifération des antennes ne fera qu'accentuer le phénomène.
DANGEROUSITE DU SITE ...FOUDROIEMENT DE PLUS EN PLUS FREQUENTS ET INQUIETANTS,

Dans les témoignages que nous avons recueillis suite à notre appel, vous êtes plusieurs à exprimer votre peur nous tremblons dans nos maison dès que le premier coup de tonnerre se fait entendre. D'aucun voit des "boules de feu" traverser leur mais, d'autres voient des bouts de transfo atterrir dans leur piscine, des installations électriques "grillées", des appliques sont décrochées des murs par la foudre, des téléphones, des ordinateurs, ect. sont hors d'usages, Récemment la foudre a frappé un poteaux télécom, faisant voler une partie du boîtier téléphonique. Nous risquons tous l'électrocution. Nous avons fait appel au maire, au conseiller général, et au préfet pour qu'ils prennent des mesures urgentes pour protéger les riverains du pylône. Cette situation est inacceptable et les autorités sont responsables de la sécurité des citoyens. Ce site dangereux n'est protégé que par un simple grillage haut de moins de 2m que les enfants peuvent facilement escalader. Des jeunes ont été vus grimper sur le pylône il y a quelques semaines de cela !!!!

NOUS DEVONS AGIR pour que notre colline ne se transforme pas en station de téléphonie
En tant que citoyens, nous avons des droits, et c'est un devoir pour nous de les faire respecter.

LE MAIRE EST RESPONSABLE DE LA SECURITE DE SES ADMINISTRES ET DOIT LES PROTEGER CONTRE TOUT PERIL EVIDENT ET TOUTE POLLUTION REELLE OU POTENTIELLE (voir clause principe de précaution de la constitution plus bas)

REJOIGNEZ NOUS DANS N(V)OTRE COMBAT.....SIGNEZ LA PETITION (coupon à découper ci-joint)

PETIT RAPPEL CONSTITUTIONNEL (article datant de février 2005, signé Jacques Chirac)

NUL N'EST CENSE IGNORER LA LOI (ni le SDIS qui a autorisé les antennes, ni TDF qui les a installées)

Code de l' Environnement

Article L. 110-1

I. – Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation.

II. – Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de **développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs**. Elles s'inspirent, dans le cadre des lois qui en définissent la portée, des principes suivants :

1° Le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable ;

2° Le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable ;

3° Le principe pollueur-payeur, selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur ;

4° Le principe de participation, selon lequel chacun a accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses, et le public est associé au processus d'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.



RUBRIQUE : LES ACTIONS DU CIL

POUR FINIR....

LES ACTIONS JUSQU'À AUJOURD'HUI.

- Des courriers : au maire, au conseiller général, au président du conseil général, au préfet, à SFR (pour obtenir les infos sur les antennes), à TDF (deux courriers sans réponses), au SDIS (deux lettres recommandées, jamais de réponses),
- Rendez vous organisé avec le responsable santé SFR , le CIL et l' adjoint à l' urbanisme
- Rendez vous prochain avec le maire
- Appels à témoignage sur la foudre pour étayer le dossier = dangerosité du site.
- Constitution d' un dossier d' information sur les risques sanitaires des antennes relais
- Rencontre avec les membres du Groupement des CIL/hyères.

LES ACTIONS À VENIR.

- Réactiver les promesses faites en 1999 concernant la sécurité incendie de notre quartier, suite à l'incendie de 1989, qui ravagea le quartier. Rappel des promesses : mise en place d'un chemin forestier de 7m50 de large entre le chemin du Fenouillet et le Val des Rougières, équipé de bornes incendie alimentées par l'eau du canal de Provence.
- Ravalement de la sous-station électrique rue Manet, prévu en 2003, qui attend toujours un "coup de fraîcheur".
- Signalisation par un panneau, placé en bas des montées, que le quartier est sans issu.
- Régler le problème du panneau Stop qui "coupe" la montée E. Manet en deux. Abération, puisque la rue E. Manet distribue encore la rue A. Renoir, alors que la rue Matisse est sans issue.



RUBRIQUE : TERMINONS PAR UN DICTON ET UN PROVERBE...

En Avril, si tu aimes le miel, ne crains pas les abeilles. (*Dicton français*)

Si un problème a une solution, alors il est inutile de s'inquiéter, s'il n'en a pas, s'inquiéter n'y changera rien. (*Proverbe tibétain*)

Traduction de l'extrait de l'étude Naila

Parue dans le journal allemand : umwelt.medizin gesellschaft n° 4/2004

Sommaire :

Faisant suite à l'appel téléphonique de Wolfram König, Président de l'Agence fédérale pour la protection des radiations, à tous les docteurs en médecine pour collaborer activement à l'évaluation du risque posée par les radiations des cellulaires, le but de notre étude était d'examiner si les personnes vivant près des antennes émettrices des cellulaires étaient exposées à un risque accru de contracter une maladie avec des tumeurs malignes.

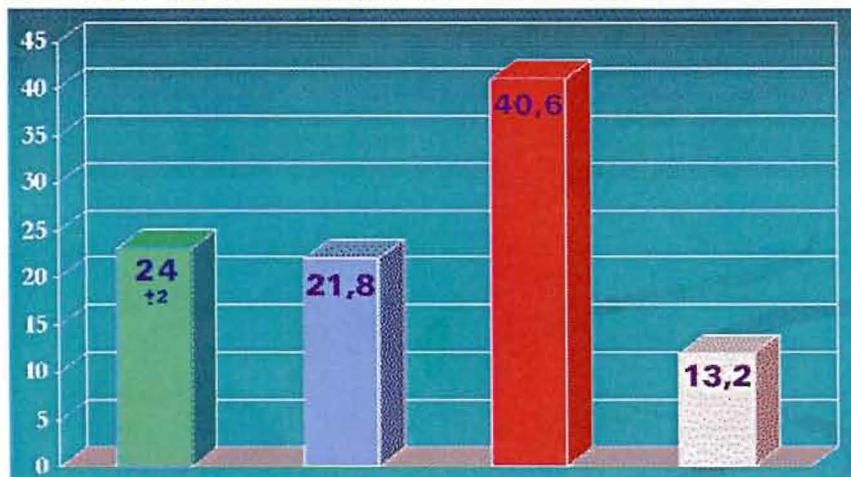
La banque de données utilisée pour l'expertise était des fichiers (sur PC) de cas historiques de patients entre les années 1994 et 2004. Tout en respectant la protection des données, les informations personnelles d'environ 1000 patients ont été évaluées pour cette étude, qui a été réalisée sans un quelconque apport financier extérieur. Il est projeté de continuer cette manière de faire sous la forme d'un registre.

Le résultat de l'étude montre que la proportion de nouveaux cas de développement de cancer était significativement plus élevée parmi les patients qui ont vécu les 10 dernières années à une distance jusqu'à 400 mètres des sites d'émetteurs cellulaires, qui ont été en opération depuis 1993, comparé aux patients qui vivaient plus loin, et que ces patients tombaient malade en moyenne 8 ans plus tôt.

Entre les années 1999 à 2004, après 5 ans d'opération de l'installation émettrice, le risque relatif de contracter un cancer a triplé pour les résidents de l'aire à proximité de l'installation comparé aux habitants vivant à Naila en dehors de cette aire.



Comparaison avec le registre local des cancers Nombre de nouveaux cas de cancers 1999-2004



Prévision du nombre de nouveaux cas par le registre local des cancers

Nombre de nouveaux cas de tumeurs trouvés à Naila

A moins de 400m de l'antenne

A plus de 400m de l'antenne

publication 10. 2004
"Influence de la proximité d'une antenne de téléphonie mobile sur l'incidence des cancers"

967 patients suivis de 1994 à 2004

En décembre 1997, ajout d'une deuxième antenne

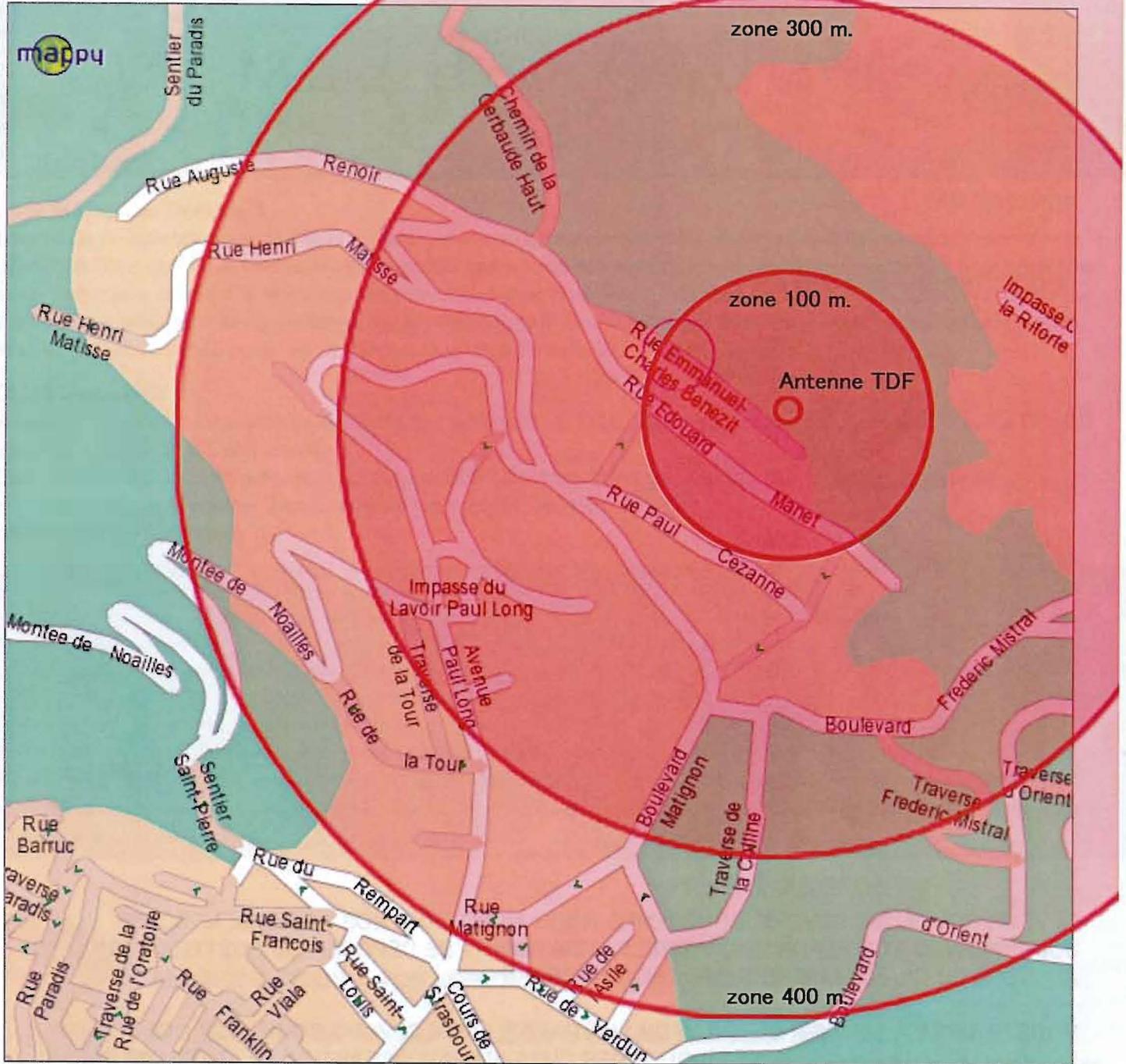
ARA

Association Romande pour la non-prolifération d'Antennes de téléphonie mobile

Case postale 17
CH-1454 L'Auberson

CCP 17-776 638-1
ara@alerte.ch

**VISUALISATION DES ZONES
A RISQUES DU QUARTIER.**



© Iti Mappy - Données © TeleAtlas

merci de répondre sur le coupon ci-joint si vous souhaitez participer a ce moment convivial

Nous souhaiterions aussi organisé un vide grenier, un tournoi de pétanque, des animations pour les enfants, et pourquoi pas une petite fête de la musique, ect...Merci de nous faire connaitre vos suggestions et nous faire savoir si vous êtes intéressé par une ou plusieurs de nos propositions.



RUBRIQUE : PETITES ANNONCES

Le bureau du CIL souhaiterait inclure dans ses prochains bulletins une rubrique petites annonces pour permettre aux habitants du quartier de mieux communiquer : les annonces concerneraient principalement des échanges de service, de garde d'animaux de compagnie, de dons ou trocs d'objets, de babysitting, de courses pour les personnes âgées, "tuyaux" de jardiniers, échanges de boutures, etc... nous recherchons d'ailleurs un passionné de jardinage qui souhaiterait ouvrir et cultiver une rubrique jardinage, etc...

Veuillez soumettre vos annonces au siège social du CIL, 30 rue Édouard Manet avant la mi-avril pour le bulletin du mois de mai. (Ce service est gratuit pour les adhérents - Facturé 1 euros "symbolique" pour les non-adhérents afin de participer au frais de reprographies.)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

ADRESSE MAIL :

SUGGESTIONS / REMARQUES :

PETITES ANNONCES :

PARTICIPEREZ VOUS À LA JOURNÉE "PIC-NIC" DU DIMANCHE 21 MAI ? OUI - NON
 NOMBRE DE PERSONNES -

SI VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ADHÉRENTS, NOUS AIDEZ DANS NOS ACTIONS, MERCI DE
 JOINDRE AVEC VOS RÉPONSES,, VOTRE COTISATION ET DE DÉPOSER OU POSTER DE BULLETIN
 AU SIEGE DU CIL : 30 RUE EDOUARD MANET - MERCI

VOUS POUVEZ RENVOYER CE BULLETIN SUR PAPIER LIBRE SI VOUS SOUHAITEZ CONCERVER
 LE PLAN DES ZONES À RIQUES DU QUARTIER DUES AU RAYONNEMENT DES ANTENNES RELAIS.

...ement passante, est étroite, elle comporte de "jeux" virages. son stationnement est peu évident, il n'y a pas de trottoir, elle passe à côté d'une aire de jeux... Alors pour la sécurité de nos enfants et de tous ceux qui aiment à se promener en arpentant les rues de notre beau quartier sans risquer leur vie bêtement. Chi va piano, va sano.... chi va sano, va lontano !!



RUBRIQUE : RENCONTRE AVEC Mr LE MAIRE

Le CIL à rencontrer Monsieur le Maire et ses délégués, le mardi 4 avril à 16h00, afin de présenter les nouveaux membres du bureau et faire le point sur les dossiers en cours et sur les travaux qui restent encore à faire dans notre quartier. La réunion dura une bonne heure, et se déroula dans une bonne ambiance. Monsieur le Maire et ses délégués nous informèrent sur les travaux à venir dans le quartier, à savoir, pour l'année prochaine, l'enfouissement des lignes aériennes pour le bas de la rue Manet et la rue Cézanne. Un revêtement final des voiries sera réalisé d'ici deux ans, une fois les travaux terminés. Ce premier contact avec Monsieur le Maire, nous a paru constructif,. Espérons qu'il en sera de même pour la suite, que nous pourrons remplir convenablement notre mission au sein du cil...A suivre....